

Les responsabilités pénale et civile du dirigeant et de l'encadrement : prévention des AT/MP

P R O M E O

QHSE

20/12/2024

Public et prérequis

Chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels, présidents de CSE représentants patronaux assumant des mandats liés à la sécurité, la santé au travail et l'amélioration des conditions de travail, des entreprises employant majoritairement de salariés du régime général de sécurité sociale.

Pas de prérequis.

Les objectifs

Évaluer le risque accidentel et ses incidences juridiques : les responsabilités civile et pénale dans le cadre de la prévention des risques professionnels
Estimer le coût de la non-sécurité au niveau humain, économique
Définir l'existence de la délégation
Mettre en œuvre la politique de prévention des risques professionnels

Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

La pédagogie repose sur les pratiques et expériences des participants.
Notre démarche fait alterner apports d'informations, échanges d'expériences, témoignages et mises en situation.
Cette formation est animée par des spécialistes de la prévention et des risques.

Validation et certification

Attestation de formation

Outils pédagogiques

Apports d'informations, échanges d'expériences, témoignages et mises en situation.

Contenu de la formation

La politique de prévention

L'évaluation des risques et le document unique
Les obligations de formation
Les vérifications réglementaires

Le principe d'exposition au risque

Le principe d'exposition au risque entraîne la mise en oeuvre de la responsabilité civile et/ou pénale

La responsabilité pénale

Les grands principes

Personne physique

RÉFÉRENCE

QHSE0003

CENTRES DE FORMATION

Saint-Quentin

DURÉE DE LA FORMATION

1 jour / 7 heures

ACCUEIL PSH

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.

Les + Promeo

- 60 ans d'existence
- Une communauté de 3 100 alternantes
- 24 000 stagiaires formés par an
- 3 500 entreprises qui nous font confiance
- Un accompagnement personnalisé et un contact dédié
- L'expertise professionnelle de tous nos formateurs
- La diversité des diplômes sous accréditation par des partenaires de renom
- Une pédagogie active
- Des infrastructures technologiques et un environnement stimulant

La gradation des fautes
Les peines applicables

Personne morale

L'organisation de l'entreprise
Les délégations de pouvoir
La procédure pénale

La responsabilité civile

Les grands principes
La responsabilité civile en matière de santé et de sécurité au travail : la faute inexcusable
La procédure civile

Modalité d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation au travers des mises en situation et exercices proposés.